

Publication des autorisations de bâtir

Référence	Nature des travaux	Situation	
2026-18fs	1. remplacement de trois châssis rampants du type Velux, d'une apparence identique à celle de l'existant, sur la toiture de la construction principale 2. remplacement de trois fenêtres de lucarne, d'une apparence identique à celle de l'existant, sur la toiture de la construction principale	17, rue André Hentges L-7680 Waldbillig	Autorisée le : 02.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-19fs	1. une véranda adossée à la façade de la construction principale, avec les dimensions de 5,88m x 4,00m et hauteur de 2,86m 2. une dépendance (abri de jardin) avec les dimensions de 3,00m x 3,00m et une hauteur maximale de 3,00m	10, rue St. Nicolas L-6370 Haller	Autorisée le : 02.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-20fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la dépendance	10A, Fielserstrooss L-7640 Christnach	Autorisée le : 02.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-21fs	1. réalisation de l'étanchéité d'un mur extérieur sur une partie périphérique de la construction existante 2. remplacement du revêtement de l'accès et de la terrasse existants 3. construction d'un muret en pierre naturelle	7, Marcel-Grischer-Strooss L-7641 Christnacht	Autorisée le : 20.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-22fs	1. un mur de soutènement en pierre, d'une hauteur maximale de 1,00m 2. réaménagement d'une surface d'accès existante 3. remplacement d'un portail métallique, à l'identique de l'existant,	46, Am Lahr L-7641 Christnach	Autorisée le : 20.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-23fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale	19A, A Frongelt L-7641 Christnach	Autorisée le : 20.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat

Les plans afférents sont tenus à disposition des intéressés pendant le délai de recours auprès du service des bâtisses.

Le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois) prend cours à partir de la date d'affichage du certificat.

Publication des autorisations de bâtir

Référence	Nature des travaux	Situation	
2026-24fs	1. remplacement des fenêtres, de couleur gris anthracite, de la construction principale 2. remplacement de la porte d'entrée, de couleur gris anthracite, de la construction principale 3. isolation et la mise en peinture de la façade de la construction principale 4. isolation et le remplacement de la couverture de la toiture de la construction principale	27, Loetsch L-7640 Christnach	Autorisée le : 20.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-25fs	réalisation de travaux de fouille et de tranchées destinés à la pose de gaines, ainsi qu'à l'installation de regards, sur le domaine public, à Haller, afin de procéder au renouvellement du réseau de télécommunication à fibre optique	L-6370 Haller	Autorisée le : 20.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-26fs	installation d'une pompe à chaleur, élément extérieur	29, rue Laach L-7681 Waldbillig	Autorisée le : 20.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-27fs	remplacement d'un mur de soutènement (bacs à fleurs) par un mur de soutènement en traverses de bois	12, rue de la Montagne L-7681 Waldbillig	Autorisée le : 20.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-28fs	1. dépendance (serre) d'une dimension de 3,00 m x 4,00 m et d'une hauteur de 2,99 m 2. installation d'une aire de jeux	32, rue de Haller L-7680 Waldbillig	Autorisée le : 20.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-29fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale	16, rue Michel Rodange L-7681 Waldbillig	Autorisée le : 31.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat

Les plans afférents sont tenus à disposition des intéressés pendant le délai de recours auprès du service des bâtisses.

Le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois) prend cours à partir de la date d'affichage du certificat.

Publication des autorisations de bâtir

Référence	Nature des travaux	Situation	
2026-30fs	véranda adossée à la façade de la construction principale, d'une dimension de 8,00m x 4,00m	9, Kalkewee L-7681 Waldbillig	Autorisée le : 31.03.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-31fs	1. agrandissement d'une baie sur la façade arrière de la construction principale 2. remplacement de la porte d'entrée et porte de garage, de couleur gris anthracite 3. mis en peinture des volets rabattants situés de part et d'autre des baies 4. mis en peinture de la façade de la construction principale, dans les teintes identique à l'existant	9, Kalkewee L-7681 Waldbillig	Autorisée le : 13.04.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-32fs	réalisation de travaux de fouilles et de tranchées destinés à la pose de gaines, ainsi qu'à l'installation de regards, sur le domaine public, à Mullerthal, afin de procéder au renouvellement du réseau de télécommunications à fibre optique	L-6245 Mullerthal	Autorisée le : 23.04.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-33fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale	13A, Fielserstrooss L-7640 Christnach	Autorisée le : 23.04.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-34fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale	12, Moellerdallerstrooss L-7640 Christnach	Autorisée le : 23.04.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-35fs	installation d'une pompe à chaleur, élément extérieur	19, rue de Christnach L-7680 Waldbillig	Autorisée le : 07.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat

Les plans afférents sont tenus à disposition des intéressés pendant le délai de recours auprès du service des bâtisses.

Le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois) prend cours à partir de la date d'affichage du certificat.

Publication des autorisations de bâtir

Référence	Nature des travaux	Situation	
2026-36fs	agrandissement d'une terrasse de 6,26 m x 2,00 m, placée au niveau du terrain existant	21, Marcel-Greischer-Strooss L-7641 Christnach	Autorisée le : 07.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-37fs	remplacement des fenêtres, de teinte gris anthracite, de la construction principale	35, Henerecht L-6370 Haller	Autorisée le : 07.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-38fs	1. installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale 2. ériger un échafaudage	12, rue des Romains L-6370 Haller	Autorisée le : 22.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-39fs	clôture légère métallique avec portail, de couleur grise et d'une hauteur totale de 2,00 m	8, rue des Fleurs L-7681 Waldbillig	Autorisée le : 22.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-40fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale	9B. Fielserstrooss L-7640 Christnach	Autorisée le : 22.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-41fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale	5A, Am Lahr L-7641 Christnach	Autorisée le : 22.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-42fs	rénovation, transformation et extension d'une maison unifamiliale	28, rue des Romains L-6380 Haller	Autorisée le : 29.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat

Les plans afférents sont tenus à disposition des intéressés pendant le délai de recours auprès du service des bâtisses.

Le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois) prend cours à partir de la date d'affichage du certificat.

Publication des autorisations de bâtir

Référence	Nature des travaux	Situation	
2026-43fs	rénovation, transformation et extension d'une maison unifamiliale	10, Kalkewee L-7681 Waldbillig	Autorisée le : 29.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-44fs	réfection et mise en peinture de la façade latérale gauche et arrière de la construction principale	12, rue de la Montagne L-7681 Waldbillig	Autorisée le : 22.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-45fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale	9C, Fielserstrooss L-7640 Christnach	Autorisée le : 22.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-45fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale	9C, Fielserstrooss L-7640 Christnach	Autorisée le : 22.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-46fs	<ol style="list-style-type: none"> 1. clôture massive en béton, composée d'éléments préfabriqués en L, d'une hauteur maximale de 1,55m 2. aménagement de l'accès au garage et d'une surface de dalles en gazon 3. aménagement d'une terrasse, placée au niveau du terrain existant 4. mur de soutènement en pierres cyclopéennes, d'une hauteur maximale de 1,00 m 	10, Kalkewee L-7681 Waldbillig	Autorisée le : 29.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-47fs	installation d'une pompe à chaleur, élément extérieur	26, Moellerdallerstrooss L-7640 Christnach	Autorisée le : 29.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat

Les plans afférents sont tenus à disposition des intéressés pendant le délai de recours auprès du service des bâtisses.

Le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois) prend cours à partir de la date d'affichage du certificat.

Publication des autorisations de bâtir

Référence	Nature des travaux	Situation	
2026-48fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale	21, Marcel-Greischer-Strooss L-7641 Christnach	Autorisée le : 29.05.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-49fs	installation de capteurs solaires photovoltaïques au-dessus du recouvrement de la toiture de la construction principale et de la dépendance	2A, rue de la Montagne L-6245 Müllerthal	Autorisée le : 12.06.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-50fs	installation d'une clôture légère métallique avec portails de couleur noire et d'une hauteur maximale de 1,40 m	2, rue de Christnach L-7680 Waldbillig	Autorisée le : 12.06.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-51fs	1. modification d'une cloison de séparation dans le garage 2. construction d'une dépendance (abri de jardin), avec des dimensions de 4,95 m x 3.35 m et une hauteur maximale de 4,00 m 3. réalisation d'une mezzanine située au-dessus du local " Hobby / Stuff / salle de jeux"	26, Moellerdallerstrooss L-7640 Christnach	Autorisée le : 12.06.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat
2026-52fs	réalisation de travaux de fouilles et de pose de gaines sur le domaine public, à Waldbillig et Christnach, afin de procéder au renouvellement du réseau de télécommunications à fibre optique	L-7640 Christnach L-7680 Waldbillig	Autorisée le : 12.06.2026 Délai de recours : 3 mois à partir de la date d'affichage du certificat

Les plans afférents sont tenus à disposition des intéressés pendant le délai de recours auprès du service des bâtisses.

Le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois) prend cours à partir de la date d'affichage du certificat.